

Montréal, le 17 février 2022

Monsieur François Houde
Directeur général de la direction générale du suivi de l'état de l'environnement
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
[Par voie électronique]

Objet : Lettre soumise dans le cadre de la consultation publique sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

Monsieur Houde,

Dans le cadre de la consultation publique du projet de règlement visant à un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant, Propulsion Québec, la grappe des transports électriques et intelligents, souhaite contribuer à la réflexion, tout particulièrement à propos de son impact pour notre industrie.

Créée en 2017 afin de mobiliser tous les acteurs de la filière autour de projets concertés, Propulsion Québec a pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant les transports électriques et intelligents (TEI). La grappe compte aujourd'hui plus de 250 membres de différents secteurs et déploie ses ressources selon six chantiers distincts visant à développer et à soutenir des projets innovants.

La filière batterie : un élément stratégique du développement des TÉI

Propulsion Québec collabore au développement d'une filière industrielle des batteries pour véhicules électriques puisque celle-ci figure parmi les principales opportunités pour le Québec en cette ère de transition verte de notre économie. Le Québec possède de nombreux atouts pour mener à bien la stratégie batterie, dont d'importants gisements de minéraux critiques et stratégiques (MCS) et le savoir-faire pour conserver les bénéfices de la création d'une filière batterie 100 % québécoise responsable et durable. En associant nos énergies renouvelables à notre créativité industrielle, nous serons en mesure d'intégrer l'ensemble des éléments de la chaîne de valeur de la filière, tout en relevant les défis de la carboneutralité et du recyclage en fin de vie.

Le renforcement de la filière des batteries est le prolongement logique et stratégique des engagements pris par le gouvernement dans le Plan pour une économie verte 2030 et permettra de constituer un moteur de développement économique pour le Québec et ses régions. Dans cet élan, des parcs industriels à fort potentiel émergent et attirent d'ores et déjà l'intérêt de compagnies de notre secteur telles que Nouveau Monde Graphite et Nemaska Lithium. Le rayonnement de ce pôle d'expertise québécoise pourrait s'étendre en Ontario, au reste du Canada, aux États-Unis et en Europe alors que les acteurs de notre écosystème bénéficieront d'une réputation de fournisseurs verts, stables et sécuritaires de matériaux et composants de batteries.

Tel que le mentionnait le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon : « La transformation des minéraux constitue une étape clé de la filière. Et elle devrait être faite au Québec. [...] La richesse collective va venir de la conversion du minerai en valeur ajoutée, comparativement à ce qu'on faisait avant, d'envoyer nos minéraux ailleurs. »¹ La batterie étant le composant de plus grande valeur des véhicules électriques, une production locale procurera un avantage stratégique au Québec vis-à-vis les fabricants d'équipement d'origine (FEO) internationaux.

Le rôle clé des minéraux critiques et stratégiques dans la chaîne de valeur de la batterie québécoise

L'électrification des transports fait partie des secteurs en pleine croissance pour lesquels un approvisionnement en MCS est indispensable, dont le graphite, le lithium, le cobalt et le nickel, tous nécessaires pour fabriquer les batteries des véhicules électriques. À la suite des consultations ciblées avec certains de nos membres et partenaires de la grappe, nous avons pu constater certains freins à ce développement :

- Les difficultés actuelles en matière d'approvisionnement local à grande échelle en composants de batterie et de véhicules zéro émission nuisent à nos chances d'atteindre les objectifs climatiques du gouvernement du Québec et de devenir concurrentiel sur la scène internationale (Feuille de route – *Ambition TEI 2030*).
- Le nickel québécois est actuellement principalement exporté ou utilisé pour la filière de l'acier. La constitution d'une filière batterie québécoise ne pourrait pas compter actuellement sur un approvisionnement en nickel local.
- La norme actuelle de 14 ng/m³ sur le nickel est beaucoup plus contraignante qu'ailleurs dans le monde et dans le reste du Canada².
- Comme l'aspect environnemental et social des futures batteries québécoises sera l'un des éléments distinctifs de notre produit sur les marchés internationaux, un équilibre devra être maintenu entre le respect de cet aspect, notamment par le biais de la norme, et l'attractivité du Québec pour favoriser l'approvisionnement local en nickel.

Propulsion Québec est favorable à une uniformisation de la norme, dans le but d'offrir des conditions favorables à la mise sur pied de projets miniers visant à approvisionner la future filière des batteries québécoises. Afin de maintenir l'équilibre mentionné précédemment, des mesures devront être mises en place afin de réduire au minimum l'exposition au nickel de l'extraction sur site jusqu'à la livraison.

Dans le cadre de notre feuille de route *Ambition TEI 2030*, nous recommandons également de :

- Mettre en place un centre d'expertise et d'innovation dans le traitement des minéraux critiques notamment pour les batteries en collaboration avec les gouvernements du Québec et du Canada.

¹ La longue route de la batterie aux ions de lithium québécoise, Le Devoir, 4 décembre 2021
<https://www.ledevoir.com/economie/651864/la-longue-route-de-la-batterie-lithium-ion-quebecoise>

² L'Ontario et l'Union européenne ont une norme annuelle de 20 ng/m³

- En collaboration avec le gouvernement fédéral, œuvrer à la création d'une coalition canadienne de la filière batterie permettant d'unir les forces de recherche, de capacité d'extraction, de transformation de minéraux critiques et de capacités manufacturières.

Nous sommes d'avis qu'il sera important que l'industrie minière soit accompagnée dans ses efforts pour se conformer à la norme sur le nickel par le gouvernement du Québec afin qu'elle puisse garantir un approvisionnement local et écoresponsable des minéraux critiques pour les entreprises de notre secteur.

Par ailleurs, nous soutenons l'importance de mettre en place des processus d'amélioration continue des pratiques environnementales et de maintenir une collaboration active et ouverte avec les autorités locales et les populations riveraines et autochtones pour l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeur (de l'extraction à la production).

En conclusion, la croissance rapide de l'intérêt envers la production de batteries pour les véhicules électriques demande des initiatives rapides afin d'atteindre une souveraineté économique et de positionner le Québec à l'international en produisant la batterie la plus verte au monde. Notre industrie en pleine croissance est déterminée à s'impliquer aux côtés du gouvernement pour atteindre les objectifs de carboneutralité d'ici 2050, et offrir une amélioration de la qualité de l'air et d'importants bénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens.

Cordialement,



Sarah Houde
Présidente-directrice générale
Propulsion Québec